



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale
des territoires

Laon, le

- 8 JUIN 2015

Service Urbanisme et Territoires
Unité Documents d'Urbanisme

Affaire suivie par : **Christophe POULAIN**
Tél. 03 23 24 64 36 - Fax : 03 23 24 64 01

Courriel : ddt-ut.du@aisne.gouv.fr

Arrivé le

12 JUIN 2015

CIDS St Quentin

Monsieur le Maire de Sommette-Eaucourt
12 Rue de l'Église
02480 Sommette-Eaucourt

Objet : Opposabilité du Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire,

Par délibération du 16 mai 2015, le conseil municipal de Sommette-Eaucourt a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ce dossier est arrivé le 20 mai 2015 dans le service chargé du contrôle de légalité et complété le 1^{er} juin 2015.

En application des articles L.123-12 et L.422-1 et suivants du code de l'urbanisme, votre commune n'étant pas couverte par un schéma de cohérence territoriale, ce document est opposable aux tiers un mois après la réception du dossier complet, soit le 1^{er} juillet 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de toute ma considération.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur départemental
des territoires

Pierre-Philippe FLORID

Copie : UT/ADSF

UT/CCL

UT/CT

Centre instructeur droit des sols St Quentin